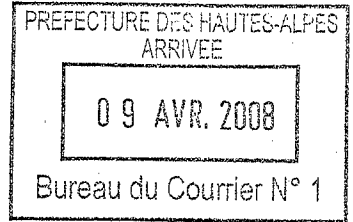


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des deux Buëch**



Séance du : 5 avril 2008

Convocation du : 1^{er} avril 2008

Objet : Autorisation à signer un bail commercial avec la SAS Combe.

L'an deux mille huit, le 5 avril à 10 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Montmaur, Zone Artisanale du Boutariq, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : René Amouriq

Etaient présents : R Fournel, F Reynaud, C Mezière, R Uzès, J Bernard, P Schiazza, B Faure, M. Mescle, R Basset, M Chautant, F Roux, J-C Salles, G Garcin, J-L Pelloux

Excusés : Monique Barthelemy, Jean-Marie Bermond, Martine Barbet, Thibault Arzailler, Patrick Aubin
George Lesbros remplacé par René Amouriq

Le Président informe le conseil communautaire que la SAS Combe a effectivement signé le protocole d'accord et le bail commercial tels que proposés par la Communauté de Communes des Deux Buëch le 27 mars 2008.

Le Président soumet au vote des conseillers communautaires l'approbation et l'autorisation de signer le bail commercial entre la SAS Combe et la Communauté de Communes des Deux Buëch.

<p>Votants : 15 Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0</p>

Le conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président de la communauté à signer le bail commercial avec la SAS Combe.

Ainsi fait et délibéré à Montmaur, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président – Michel MESCLE